

5629 (925)

111207

LETTRE

ÉCRITE

AUX LYONNAIS,

OUVRIERS DE TOUTES LES CLASSES,

Par un Ami constant du bien public.



CE n'est ni comme général d'armée,
ni comme préfet du département,
ni comme maire de la ville ou de l'un de ses faubourgs, que je vous
parle : je suis votre concitoyen, votre ami, LYONNAIS comme vous. Je vis du
produit de mon travail ; mais j'ai vécu plus que vous.

ÉCOUTEZ :

En 1793 nous résistâmes aux volontés du gouvernement d'alors ; ce que
nous demandions nous paraissait juste et raisonnable : on repoussa nos vœux,
et les ennemis enracinés de notre régénération politique, d'accord sur ce
point avec les étrangers jaloux de notre industrie et de notre prospérité, pro-
fitèrent de nos discordes, pour jeter dans nos rangs administratifs et militaires
des hommes qui leur étaient vendus pour séconder leurs projets perfides.

Ces hommes étaient décorés de nos couleurs nationales, et parlaient notre
langage : nous eûmes le malheur de les accueillir et d'aider une cause secrète,
sans nous en douter. Nous succombâmes après un siège opiniâtre de 63 jours,
pendant lesquels nous éprouvâmes toutes les horreurs que la guerre civile
traîne avec elle : l'incendie, la famine, la mort !.... Nous fûmes traités en
rebelles ; plus de 1900 de nos courageux citoyens furent sacrifiés à la rage
des vainqueurs ; nos édifices publics et particuliers furent démolis, nos habi-
tations dévastées, le restant de notre population proscrite, notre territoire
départemental divisé, et, pendant un an, notre ville natale perdit son nom :
on l'appela *ville affranchie*.

207

(20) 1/212
Le sang français vient de couler de nouveau dans nos murs : il a été versé par des Français !!!

Le vainqueur et le vaincu n'avaient tort ni l'un ni l'autre ; les fauteurs de cette affreuse catastrophe s'étaient lâchement enfuis pour s'éviter d'y prendre part.

LA VILLE DE LYON PLEURE SES ENFANS DES DEUX PARTIS.

Maintenant nos magistrats s'occupent d'améliorer promptement votre situation ; ils vous l'ont solennellement promis..... Ils tiendront parole.

Cependant ils ne peuvent aller aussi vite que les circonstances paraissent l'exiger.

Attendons donc avec confiance , et en attendant , prenez bien garde à ces émissaires étrangers à votre cause et à nos vœux , artisans de trouble , de discorde et de pillage ; ils parleront aussi votre langage , ils arboreront aussi nos couleurs nationales , ils parleront même plus haut que vous de vos droits et de vos griefs , ils ne craindront pas de calomnier la conduite paternelle de nos magistrats , ils tenteront de vous pousser à la révolte , même la plus insensée , comme ils le firent jadis , pour essayer encore une fois de ressusciter une cause à jamais perdue , celle d'un pouvoir tyrannique , au risque , que leur importe , de voir renouveler les scènes de sang , de dévastation et de deuil , dont nous fûmes les victimes il y a 38 ans , et , plus récemment encore , en 1817. Epoque affreuse de déception et de férocité inconnues jusqu'alors....

Vous vous connaissez tous , comptez-vous bien et chassez de vos rangs tous ceux qui ne seraient pas sévèrement éprouvés. Si nous sommes tombés dans une erreur par trop funeste en 1793 , nous pouvons facilement en éviter une semblable en 1831.

Mes conseils ne sauraient vous être suspects , ni même indifférens : j'étais chasseur de la Croisette pendant le siège ; j'ai été proscrit et fugitif pendant la terreur de 1793 ; j'ai acquitté ma dette civique en 1815 ; j'ai été proscrit et fugitif pendant la terreur de 1816 ; j'étais dans les rangs parisiens à l'attaque du Louvre en 1830 ; je n'ai jamais occupé d'emploi public salarié ou gratuit..... ma position personnelle ne s'est améliorée sous aucun régime.

Ralliez-vous donc aux Autorités légalement constituées , et n'oublions jamais que l'union fait la force , et que l'ordre public assure la liberté pour tous.

A Lyon , le 23 novembre 1831 , 4 heures du soir.

S. L. ROSAZ.